



Ville de Lévis

RAPPORT ANNUEL
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
AU CONSEIL MUNICIPAL

2018



**RAPPORT ANNUEL
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LÉVIS**

2018

Présenté au conseil de la Ville

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.ville.levis.qc.ca/la-ville/verificateur-general



Ville de Lévis

Le 8 juillet 2019

Monsieur Gilles Lehouillier
Maire de la Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2018 du vérificateur général de la Ville de Lévis, pour dépôt au conseil de la Ville.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,

Yves Denis, CPA auditeur, CA



Table des matières

Chapitre 1	Observations du vérificateur général, M. Yves Denis
Chapitre 2	Acquisition d'immeubles
Chapitre 3	Audits financiers et de conformité
Chapitre 4	Suivi des recommandations antérieures
Chapitre 5	Reddition de comptes du vérificateur général
Annexe A	Mandat du vérificateur général
Annexe B	Relation entre l'Administration municipale et le vérificateur général de la Ville de Lévis - Audit de performance
Annexe C	Extrait de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (RLRQ, chapitre C-19)

**Observations du vérificateur général,
M. Yves Denis**

1

Rapport annuel 2018
Vérificateur général de la Ville de Lévis

Table des matières

Introduction	1
Défis du bureau du vérificateur général	1
Portée du mandat du vérificateur général.....	1
Contenu du présent rapport	1
Sommaire des recommandations	2
Collaboration aux travaux du vérificateur général	4

Introduction

- 1 La *Loi sur les cités et villes* oblige le conseil de toute municipalité de 100 000 habitants et plus à nommer un fonctionnaire pour occuper la fonction de vérificateur général. Celui-ci relève du conseil de la Ville et a pour responsabilité d'effectuer l'audit des comptes et affaires de la municipalité et de tous les organismes qu'elle contrôle ou qui font partie de son périmètre comptable. Annuellement, il remet au maire, pour dépôt au conseil, un rapport décrivant les résultats de son audit et dans lequel il mentionne tout fait ou irrégularité qu'il estime opportun de souligner.

Défis du bureau du vérificateur général

- 2 Compte tenu de la grandeur de l'organisation, un des défis du vérificateur général est de moduler ses interventions en fonction de la capacité de la Ville à les recevoir et à y contribuer. En effet, les interventions du vérificateur général demandent toujours un effort de la part du personnel concerné. Le vérificateur général et son personnel consacrent une attention particulière aux travaux d'audit afin de les effectuer avec le plus d'efficacité possible.
- 3 Le vérificateur général se positionne comme un acteur clé dans l'articulation de la stratégie de la Ville axée sur l'amélioration continue. Tous les intervenants reconnaissent la valeur des efforts consacrés à cette stratégie, et sont disposés à y participer.

Portée du mandat du vérificateur général

- 4 L'annexe-A décrit le mandat du vérificateur général dans le contexte de la Ville de Lévis et l'annexe-B, intitulée *Relations entre l'Administration municipale et le vérificateur général de la Ville de Lévis*, présente les valeurs et les façons de faire du vérificateur général, les rôles et responsabilités des intervenants et les attentes envers ceux-ci tout au long du processus d'audit. L'annexe-C reproduit les extraits pertinents de la *Loi sur les cités et villes*.

Contenu du présent rapport

- 5 Cette année, j'ai commencé à auditer les secteurs de la gestion immobilière, de la gestion du matériel roulant et de la gestion des actifs. Au cours des prochaines années, je produirai des audits à valeur ajoutée, notamment dans ces secteurs d'activités.

Chapitre 1

- Chapitre 2 : Audit concernant l'acquisition d'immeubles. Le vérificateur général a développé une stratégie d'audit de la gestion immobilière. L'audit de l'acquisition d'immeubles publié dans ce rapport est le premier d'une série.
- Chapitre 3 : Audits financiers et de conformité. À la suite des récentes modifications législatives, le vérificateur général a déterminé qu'il procéderait uniquement à l'audit des états financiers de la Ville, comme co-auditeur avec la firme externe désignée par la Ville. Nous avons signé un rapport d'auditeurs sans réserve. Ce chapitre contient aussi l'audit de conformité concernant les organismes ayant reçu une subvention annuelle de 100 000 \$ et plus. Finalement, nous avons procédé à l'audit de la conformité du traitement des élus. Ces rapports de conformité ne contiennent aucune réserve.
- Chapitre 4 : Suivi de l'application des recommandations antérieures. Nous avons procédé au suivi de l'application de 18 recommandations, concernant l'information relative aux sites contaminés (4) et l'octroi de contrats de 100 000 \$ et plus (14).
- Chapitre 5 : Reddition de comptes annuelle du bureau du vérificateur général. Ce chapitre rend compte des activités du bureau du vérificateur général et de ses dépenses vérifiées.

Sommaire des recommandations

- 6 Le tableau suivant énumère les recommandations formulées dans le présent rapport. Il est important de prendre connaissance de l'intégralité du texte relatif à ces recommandations, afin de bien saisir le contexte des constats qui les ont inspirées; le repérage du texte est facilité par la référence aux numéros de pages correspondantes.

No page	Recommandations
Chapitre 2 - Acquisition d'immeubles	
9	<p>Pour les acquisitions d'immeubles destinés aux infrastructures de services publics :</p> <p>V18-1 Établir un plan de délégation pour l'approbation de ces acquisitions;</p>
9	V18-2 Regrouper les besoins et procéder par appels d'offres de services professionnels;
9	V18-3 Pour les transactions de faible valeur et qui comportent peu de risques, préciser les barèmes et les standards appropriés à ce type de transactions pour déterminer le coût d'acquisition;
9	V18-4 Réviser les formulaires en fonction de la nature et de la valeur des transactions;
9	V18-5 Réviser le mandat du personnel concerné;
9	V18-6 Préparer des rapports de suivi de gestion appropriés.
15	V18-7 Revoir l'approche retenue pour l'acquisition d'immeubles de nature stratégique : encadrer la planification de ces acquisitions.
15	<p>V18-8 Mettre en place un cadre de gestion en matière d'acquisition d'immeubles de nature stratégique. Ce cadre devrait préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les rôles et les responsabilités du personnel concerné; b) les exigences en matière de déclaration d'indépendance et d'engagement à la confidentialité des personnes qui participent à ces transactions; c) la procédure d'acquisition à utiliser; d) les exigences pour la prise en compte du coût complet des investissements et pour leur financement préalable; e) les garanties légales à exiger des vendeurs; f) les exigences relatives aux évaluations à produire pour justifier le prix payé; g) les vérifications diligentes à effectuer; h) l'information à fournir au comité exécutif pour qu'il autorise l'acquisition d'un immeuble.

Collaboration aux travaux du vérificateur général

- 7 La réalisation de vérifications complexes sollicite des efforts qui peuvent être importants de la part des directions impliquées. Tout au long de l'année, j'ai bénéficié d'une très bonne collaboration de tous les intervenants de la Ville et des organismes que j'ai sollicités. Je les en remercie.
- 8 Les directions concernées sont toujours invitées à commenter les résultats de mes travaux. Les commentaires de la Direction générale sont présentés à la fin de chacun des chapitres, le cas échéant.



Ville de Lévis

Le Vérificateur général

9009, boul. du Centre-Hospitalier, bureau 1

Lévis (Québec)

G6X 1L4

418 835-8565

verificateurgeneral@ville.levis.qc.ca